

Greffe
du Tribunal de Commerce de
SAINT-NAZAIRE
BP 274 44616 .ST-NAZAIRE CEDEX

gtc.saint.nazaire@wanadoo.fr
TEL: 0240225232 - FAX: 0240667360

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

SA LE TEMPLE AUTOMOBILES
Z.A. DES QUATRE NATIONS
7 Rue Henri Farman
44360 VIGNEUX DE BRETAGNE

Dépôt effectué par :

SA LE TEMPLE AUTOMOBILES
Z.A. DES QUATRE NATIONS
7 Rue Henri Farman
44360 VIGNEUX DE BRETAGNE

Numéro RCS : SAINT-NAZAIRE B 350 275 095

<14045/1989B00142>

Pièces déposées le 01/06/2005

Numéro : 251447

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 11/03/2005
- Nomination de Directeur Général délégué

REFERENCE TARIFAIRE: décret du 29 AVRIL 1980 modifié: numéro 61 de la nomenclature: 5 TAUX DE BASE + FRAIS POSTAUX et TVA

Le Greffier,



[Signature]

LE TEMPLE AUTOMOBILES
Société Anonyme au capital de 382 590 €
Siège social : Zone Artisanale des Quatre Nations – 7 rue Henri Farman
44360 VIGNEUX DE BRETAGNE
R.C.S. SAINT NAZAIRE : B 350 275 095

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 MARS 2005

L'an deux mille cinq

Le onze mars

À dix-huit heures trente,

Les administrateurs de la société LE TEMPLE AUTOMOBILES se sont réunis en Conseil, au siège social, Zone Artisanale des Quatre Nations - 7, Rue Henri Farman – 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Patrick LEMARIE,
- Monsieur Jean-Luc CHATELAIN,
- Madame Marie-France CHATELAIN,
- Madame Marie-Thérèse LEMARIE

Monsieur Stéphane DUVAIL, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoqué, est excusé.

Le Conseil réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Patrick LEMARIE, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Luc CHATELAIN remplit les fonctions de secrétaire.

Puis le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2004,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Proposition de renouvellement du mandat des administrateurs,
- Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un Directeur Général délégué,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
- Préparation du rapport de gestion et du projet de résolutions,
- Questions diverses.

 

EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE

Le Président soumet au Conseil les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2004.

Il précise qu'ils ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

Puis, le Président commente ces comptes et fait un exposé sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé.

Des observations sont échangées et des explications données par le Président.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2004, faisant apparaître un bénéfice de 308 437,65 € et décide de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Sur la suggestion de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice de 308 437,65 € de la manière suivante :

• Distribution de dividendes.....	102 024,00 €
Soit 4,00 euros par action	
• Compte « autres réserves ».....	206 413,65 €
• Total	308 437,65 €

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le Président rappelle les conventions qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé et ont fait l'objet d'une autorisation, conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce, ainsi que les conventions qui avaient été autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Il précise que le Commissaire aux comptes a régulièrement reçu toutes les informations requises pour établir son rapport spécial.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Après avoir examiné la situation des mandats des administrateurs, le Président rappelle au Conseil que le mandat des administrateurs vient à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale.

Sur proposition du Président, le Conseil décide de proposer à l'Assemblée le renouvellement de ces mandats pour une nouvelle période de six années, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2010.

Par ailleurs, le Conseil prend acte que le mandat des Commissaires aux Comptes n'est arrivé à expiration.





RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président rappelle que son mandat de Président du Conseil d'Administration vient de prendre fin et que son mandat d'administrateur sera renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 29 avril 2005. Il appartient donc au Conseil de statuer sur le renouvellement de son mandat ou sur son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, renouvelle le mandat de Monsieur Patrick LEMARIE en qualité de Président du Conseil d'Administration, avec les mêmes pouvoirs que précédemment. En conséquence, en sa qualité de Président, Monsieur Patrick LEMARIE assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers. Il demeure investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il continue de lui témoigner, Monsieur Patrick LEMARIE déclare accepter le renouvellement de son mandat de Président du Conseil d'Administration chargé d'assumer la direction générale de la Société et précise qu'il continue de satisfaire à toutes les conditions requises par la loi pour l'exercice desdites fonctions.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Monsieur Patrick LEMARIE rappelle qu'en sa qualité de Président du Conseil d'administration, il exerce les fonctions de Président et de Directeur Général. Il expose qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assisté d'un directeur général délégué et propose que ces fonctions soient conférées à Monsieur Jean-Luc CHATELAIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, et à compter du 11 mars 2005, Monsieur Jean-Luc CHATELAIN, demeurant "Les Saules de Bretesche" – 44130 NOTRE DAME DES LANDES, en qualité de Directeur Général délégué, pour la durée de son mandat d'administrateur ; toutefois, si le Président du Conseil d'administration ou le Directeur Général est empêché d'exercer ses fonctions, Monsieur Jean-Luc CHATELAIN conservera, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président du Conseil d'administration ou du nouveau Directeur Général.

Monsieur Jean-Luc CHATELAIN remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

En accord avec Monsieur Patrick LEMARIE, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en sa qualité de Directeur Général délégué, Monsieur Jean-Luc CHATELAIN disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'administration (qui assure également les fonctions de Directeur Général).

En sa qualité de Directeur Général délégué, Monsieur, Jean-Luc CHATELAIN aura droit, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Patrick LEMARIE ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour le 29 avril 2005 à dix huit heures, au siège social, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

 

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration
- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2004 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de commerce, et approbation desdites conventions,
- Renouvellement du mandat des administrateurs,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RAPPORT DE GESTION – PROJET DE RESOLUTIONS

Le Conseil arrête ensuite les termes du rapport de gestion qui sera présenté à l'Assemblée Générale ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur au moins.

Un administrateur



Le Président

